



RÈGLEMENT CONCOURS DÉCLIC PHOTO 2025

Art 1 : Organisateur :

L'association CARLUS PHOTO organise une manifestation intitulée DÉCLIC PHOTO composée de plusieurs expositions et concours photographiques.

Art 2 : Dates et lieu DÉCLIC PHOTO :

Les 15 et 16 mars 2025, salle socio-culturelle à CARLUS 81990.

Art 3 : Exposition des photos concours DÉCLIC PHOTO :

L'ensemble des photos proposées aux concours fait l'objet d'une exposition sur site à CARLUS, salle socio-culturelle avec deux espaces dédiés, l'un sur le thème imposé du concours et l'autre sur l'inspiration libre.

Art 4 : Conditions générales de participation aux concours :

- Les 2 concours sont ouverts à tous les photographes amateurs, les professionnels ne sont pas acceptés (pas d'immatriculation SIRET),
- Chaque participant peut présenter jusqu'à 8 photos dans les 2 catégories de concours : thème imposé et/ou thème d'inspiration libre, le nombre total de photos proposées ne pourra en aucun cas excéder 8,
- Les participants aux concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image,
- Au cas où les photos d'un même participant seraient sélectionnées à la fois en thème et en libre, le jury se réserve le droit de ne retenir qu'un seul choix,
- Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas acceptées,
- Les photos ne doivent pas être signées.

Art 5 : Concours thème imposé :

Thème : " Noir & blanc dans la rue ". Une série de 4 photos.

Chaque participant peut présenter jusqu'à 8 photos sur le thème, mais dans 2 séries différentes. Les trois meilleures séries sont récompensées.

Art 6 : Concours d'inspiration libre :

Aucun thème n'est imposé, l'inspiration est totalement libre. Les photos candidates peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

Chaque exposant peut présenter maximum 8 photos en dehors de toute série.

Les trois meilleures photos du concours sont récompensées.

Art 7 : Limites d'exposition :

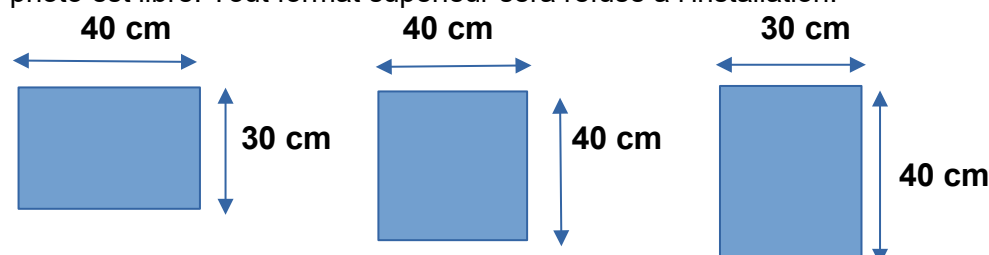
Le nombre total de photos participant aux concours est limité à 350. Les photos retenues le sont selon la date d'arrivée des inscriptions.

Art 8 : Tarifs de la participation aux concours :

- Tarif de 8€ pour une série de 4 photos dans le concours **thème imposé**.
- Tarif de 2,50€ par photo, dans le concours **d'inspiration libre**.
- Tarif **étudiant** de 5€ pour une série de 4 photos dans le concours thème imposé.
- Tarif **étudiant** de 1,50€ par photo, dans le concours d'inspiration libre.
 - Tarif étudiant appliqué sous réserve de présentation de justificatif.

Art 9 : Présentation des œuvres et format d'exposition :

Les dimensions maximales du format d'exposition, d'encadrement, sont de 40 cm pour le grand côté et de 30/40 cm pour le petit côté. A l'intérieur de l'encadrement, le format de la photo est libre. Tout format supérieur sera refusé à l'installation.



Art 10 : Accrochage des œuvres et vernissage :

L'accrochage sera réalisé le samedi 15 mars entre 8 h 30 et 10 h, par l'exposant lui-même, sur une grille, avec les éléments d'accroches (2 chaînes et 4 crochets) fournis par l'organisation. Le vernissage se déroulera le samedi 15 mars à 18 h 30.

Art 11 : Inscription :

Les exposants doivent renvoyer la fiche d'inscription avant le **28 février 2025**. La date de réception de la feuille d'inscription par mail ou courrier postal fera foi. Aucune dérogation ne sera acceptée après cette date. Toute demande d'inscription non accompagnée de son règlement (chèque ou espèce) ne pourra être prise en compte. Un accusé de réception sera envoyé précisant l'ensemble des modalités de participation.

Art 12 : Résiliation ou annulation :

Pour les exposants inscrits à DÉCLIC PHOTO, aucun remboursement ne sera réalisé après le 28 février 2025, date de clôture des inscriptions, sauf raisons impérieuses. CARLUS PHOTO ne pourra être tenu responsable de l'annulation de l'exposition / concours pour cas de force majeure. Dans ce cadre là, les frais d'inscriptions pourront néanmoins être intégralement remboursés.

Art 13 : Jury :

Le jury, présidé par l'invité d'honneur Olivier DINH, est composé de 3 juges photographes indépendants, il désignera souverainement les gagnants.

Art 14 : Prix et remise des prix :

Les 2 concours sont dotés de 3 prix chacun : Déclic d'Or, d'Argent et de Bronze, auquel se rajoute un prix Coup de Cœur du jury. La valeur totale des prix s'élève à 750 €.

Les vainqueurs des Déclic d'or et d'argent se voient offrir entre autre une photo des invités d'honneur.

La remise des prix se déroule le dimanche 16 mars à 17 h.

Art 15 : Décrochage :

Le décrochage des photos se fera le dimanche 16 mars à partir de 18 h après la remise des prix, par l'exposant lui-même.

Art. 16 : Utilisation des photographies :

Les gagnants des concours autorisent l'association CARLUS PHOTO à utiliser leur photo ou série photos dans le seul cadre de la promotion de DÉCLIC PHOTO, la diffusion est réalisée sur le site internet de la manifestation, les réseaux sociaux et les articles de presse.

Art 17 : Déontologie :

Chaque participant déclare être l'auteur des photos proposées. Toutes les photos présentées devront respecter les droits à la propriété intellectuelle des tiers ainsi que l'ensemble des législations en vigueur, notamment le droit à l'image des personnes photographiées. CARLUS PHOTO ne peut être tenu responsable en cas de non respect de ces lois par le photographe.

L'organisation se réserve le droit de refuser les photos ayant un caractère diffamatoire, pornographique, misogyne, raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire, violent et dégradant pour les personnes.

Art 18 : Responsabilité :

Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'organisation, il appartient à chaque exposant de se garantir s'il le souhaite. L'organisation ne peut être tenue pour responsable de toutes dégradations, casses ou vols survenus pendant la durée de la manifestation.

Art 19 : Divers

L'évènement DÉCLIC PHOTO est une exposition concours en direction des amateurs. En dehors des professionnels invités ou partenaires, la vente de photos reste sous la seule responsabilité de chacun des exposants.

Art 20 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté sur le site <https://www.carlus-photo.fr/Déclic-Photo/>

FICHE INSCRIPTION

CONCOURS DÉCLIC PHOTO 2025

NOM :

Prénom :

NOM auteur :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Facebook :

Instagram :

Site web :

Adhésion à un club photo, si oui lequel ? :

Exposition – concours d'inspiration libre Nombre de photos

Exposition – concours thème imposé Nombre de séries

NOM DE LA SERIE 1 :

NOM DE LA SERIE 2 :

Rappel : pour tous les photographes amateurs : 8 photos maximum

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

J'atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement de DÉCLIC Concours 2025

Date :

Signature :

Tarif de 8€ pour une série de 4 photos dans le concours **thème imposé**.

Tarif de 2,50€ par photo, dans le concours **d'inspiration libre**.

Tarif **étudiant** de 5€ pour une série de 4 photos dans le concours thème imposé.

Tarif **étudiant** de 1,50€ par photo, dans le concours d'inspiration libre.

Montant du chèque : rédigé à l'ordre de CARLUS PHOTO

Montant en espèces :

Feuille à retourner impérativement avant le 28 février 2025, accompagnée du chèque correspondant à :

CARLUS PHOTO
Chez Mme Renée GATIMEL
20 Route de Terssac
81990 CARLUS

Pour toute demande d'informations complémentaires
Contactez CARLUS PHOTO : photocarlus@gmail.com

ou la page « contacts » du site CARLUS PHOTO : <https://www.carlus-photo.fr/>